



Certificat d'engagement et de connaissance pour l'adoption d'un chat

Conforme au décret 2022-1012 du 18 juillet 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale.

Identité de la personne habilitée à délivrer le certificat

Nom et prénom :

Titulaire de : ACACED Certificat de capacité Diplôme équivalent :

Nom de la structure :

🐾 Avant d'adopter un chat

L'espérance de vie d'un chat est en moyenne de 15 à 20 ans. Adopter doit donc être un acte réfléchi car vous vous engagez pour une longue durée. Plusieurs questions se posent afin de vérifier **l'adéquation entre les besoins du chat et votre mode de vie** (disponibilité, espace disponible, forme physique, etc.), ainsi que les **implications sur votre budget** et sur votre **organisation** (travail, départ en vacances, etc.).

L'adoption d'un chat et du choix de sa race dépendent de ces éléments et ce, à tous les stades de vie de l'animal : chaton, adulte et également la fin de vie qui est une période particulière. À tous ces stades, vous devez être en mesure de **satisfaire ses besoins et garantir son bien-être**.

En effet, un chat est un **être sensible et capable de ressentir des émotions**. Il demande du temps, de la patience, et une bonne connaissance et compréhension de ses besoins et de ses comportements. Il aura besoin **d'être éduqué et sociabilisé** afin de pouvoir avoir des comportements adaptés avec vous, les autres humains et éventuellement ses congénères.



Certains individus présentent des **caractères morphologiques ou comportementaux poussés à l'excès** (hypertypes tels que le nez écrasé par exemple) ou **des maladies héréditaires qui peuvent entraîner des répercussions importantes sur la santé et la qualité de vie des animaux**. Ces affections sont particulièrement présentes chez **certaines races** et peuvent **entraîner des frais vétérinaires importants**. Il convient de vous assurer auprès d'un vétérinaire que le chat que vous souhaitez acquérir ne présente pas ces affections.

Voici quelques questions à vous poser avant toute adoption :

- Pour quelles raisons souhaitez-vous adopter un chat ? Il doit s'agir d'une envie sincère de partager votre quotidien avec lui et de répondre à ses besoins, et non d'une envie passagère.
 - S'agit-il d'une volonté partagée au sein de votre famille ? L'ensemble des membres de la famille doivent s'accorder sur l'adoption d'un chat car le quotidien de tous les membres de la famille en sera modifié.
 - Êtes-vous prêts à vous engager sur une longue durée et avez-vous le temps nécessaire pour vous en occuper chaque jour ?
 - Avez-vous vérifié qu'aucun membre de votre foyer n'est allergique aux poils de chats ?
 - Avez-vous les moyens financiers suffisants pour subvenir à ses besoins (frais d'alimentation, frais vétérinaires, frais de gardes, ...) ?
 - Disposez-vous de l'espace nécessaire pour l'accueillir, en tenant compte de sa taille à l'âge adulte ?
 - Votre mode de vie est-il compatible avec l'adoption d'un chat ? Votre logement est-il suffisamment sécurisé pour accueillir un chat ?
 - Quelles solutions de garde aurez-vous lorsque vous partirez en vacances et/ou en week-end si vous ne pouvez pas l'emmener avec vous ?
 - Avez-vous envisagé d'éventuels changements dans votre mode de vie et la façon dont cela pourrait affecter la garde de votre chat (déménagement, séparation, naissance d'un enfant...) ?
- ➔ Si la réponse à ces questions n'est **pas positive**, il est **sans doute préférable de remettre à plus tard votre projet d'adoption** ou de discuter avec un vétérinaire pour étudier quelle solution pourrait être trouvée.

🐾 Le bien-être et la bientraitance

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a défini en 2018 le bien-être d'un animal comme « **l'état mental et physique positif, lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Il dépend de la perception de la situation par l'animal** ».

Vous serez responsable de votre animal et vous devrez **respecter ses besoins physiologiques et comportementaux** mais aussi répondre à ses attentes, qui lui sont propres, et qui dépendent de la façon dont il va percevoir son environnement physique et social. C'est ce qu'on appelle la **bientraitance**.

Bien traiter un animal est indispensable mais ne suffit pas à garantir son bien-être.

Ainsi, vous devez veiller à satisfaire *a minima* les **cinq libertés fondamentales suivantes** :

- 🐾 **Absence de faim, de soif et de malnutrition** : votre chat doit avoir accès à l'eau et à une nourriture de qualité, en quantité appropriée et correspondant à ses besoins ;
- 🐾 **Absence de peur et de détresse** : l'environnement de l'animal et votre comportement ne doivent pas être à l'origine d'émotions négatives ;
- 🐾 **Absence d'inconfort** : votre animal doit vivre dans des conditions confortables, en accord avec ses besoins physiologiques et comportementaux, notamment en lui permettant d'accéder à tout moment au logement pour se mettre à l'abri, en sécurité et se reposer/en lui proposant un abri lui permettant de se protéger de conditions climatiques inadaptées ;
- 🐾 **Absence de douleur, de blessures et de maladie** : L'environnement et les traitements de votre animal ne doivent pas être à l'origine de douleurs ou de blessures. Sa santé doit être garantie par des visites régulières chez le vétérinaire permettant de prévenir l'apparition de maladies et les soigner le cas échéant
- 🐾 **Liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce** : son environnement et les activités qu'il peut accomplir doivent être adaptés afin de lui permettre d'exprimer librement son comportement (activité physique, etc.).

🐾 Les besoins spécifiques du chat

Les informations ci-dessous sont données à titre indicatives. Elles sont à adapter en fonction de la morphologie et du comportement de votre chat. Vous devez avoir conscience que **chaque individu est différent**.

En effet, il existe de très nombreuses races félines, ayant des caractéristiques variables. Ainsi, selon sa race et son sexe, le chat pourra peser à l'âge adulte **entre 2 et 10 kilos**. Pour la plupart des chats domestiques, comptez en moyenne 4 à 4,5 kg selon son sexe. De la même manière, certains ont des poils longs, d'autres des poils courts et d'autres pas de poils.

Besoins physiologiques

- **Alimentation**

Le chat est un **animal carnivore stricte**. Il a donc absolument besoin de protéines animales pour être en bonne santé et ces dernières doivent composer la majorité de sa ration.

Le chat étant à l'origine un prédateur, il a besoin **d'avoir accès à l'alimentation quand il le souhaite au cours de la journée**. Il est donc recommandé de lui laisser des croquettes en permanence à disposition, en respectant la quantité quotidienne recommandée par votre vétérinaire.

Les gamelles du chat doivent être toujours propres et placées dans un espace au calme, à l'écart de sa zone d'activité et de sa litière. En effet, le chat a un odorat très fin et risque de refuser de manger si ses gamelles sont trop proches de l'endroit où il fait ses besoins. Il appréciera aussi d'avoir de l'herbe à chat à mâchouiller.

Si vous avez plusieurs chats, il est recommandé de prévoir **une gamelle par chat**.



Si les chats apprécient le lait et certains peuvent en boire sans problème, une grande majorité sont **intolérants au lactose**. Il est donc souvent préférable de ne pas leur donner de lait.

Le chat à tendance à boire peu, ce qui le rend sensible aux maladies urinaires. Veillez à toujours **lui laisser de l'eau fraîche et propre à disposition**, même si son alimentation est de la pâtée humide. Beaucoup de chats apprécient particulièrement de boire de l'eau en mouvement qu'ils peuvent laper (fontaine à eau).

- **Sommeil et repos**

Le chat est un animal qui **dort beaucoup**, jusqu'à 15h à 18h par jour.

La zone de repos doit comporter **au moins un couchage confortable, à l'abri des courants d'air et si possible en hauteur**. Il est néanmoins recommandé d'installer plusieurs couchages à différentes hauteurs, et avec une possibilité de vue sur l'extérieur ainsi qu'un couchage où le chat peut s'isoler visuellement.

- **Elimination**

Le chat est un animal propre et il **utilise le bac à litière environ 6 fois par jour**.

Le bac doit être **plus grand que le chat pour lui permettre d'exprimer son comportement naturel** de recouvrement de ses selles et installé au calme. Si vous avez plusieurs chats, il est recommandé d'installer un bac à litière de plus que le nombre de chats.

La litière doit être débarrassée quotidiennement et le bac nettoyé et désinfecté régulièrement avec des produits adaptés à l'animal. En cas de doute, demandez conseil à votre vétérinaire.

- Une mauvaise gestion de la litière (lieu non adaptée, hygiène non satisfaisante, etc.) peut conduire à des comportements d'élimination inappropriés.

Besoins comportementaux

- **Hébergement**

L'espace du chat étant **très organisé**, il faut bien **séparer les différents lieux** : alimentation, élimination, couchage au sol et en hauteur. Les changements de disposition des meubles et des différents éléments qui composent son espace peuvent être source de stress et peuvent être la cause de troubles du comportement.

En cas d'absence et impossibilités de pouvoir emmener votre chat avec vous, il faudra prévoir des frais de garde. Il est à noter que les chats sont des animaux **très sensibles à un changement d'environnement et préféreront souvent rester chez eux plutôt qu'être gardés chez un gardien**. Parlez-en à votre vétérinaire pour envisager les différents modes de garde.



Contrairement à l'adage, un **chat ne retombe pas toujours sur ses pattes** ! Il est donc essentiel de sécuriser vos fenêtres lorsque vous habitez en étage, ou de ne pas laisser votre chat sans surveillance près de fenêtres ouvertes ou sur un balcon. **Une chute pourrait lui coûter la vie ou l'exposer à des soins coûteux.**

- **Activités physiques et mentales**

Le chat, quelle que soit la race, a un **besoin important d'activités physiques qui dépend également de son âge**. La zone d'activité doit donc lui permettre de grimper et d'exercer son instinct de prédation. Il faut lui installer un perchoir (arbre à chat, étagère, etc.) et lui prévoir des cachettes.

Il faut également **lui laisser des jouets à disposition**. **Cela est particulièrement important si le chat n'a pas régulièrement accès à un espace extérieur**. Toutefois, les chats se lassant rapidement, il est recommandé de mettre en place une rotation des jouets, n'en laissant que quelques-uns accessibles simultanément, en combinaison avec des sessions de jeu avec vous.

Le lieu de vie du chat doit lui permettre d'exprimer son **comportement de griffage**, qui est un de ses modes de communication. Il ne faut pas l'en empêcher et afin d'éviter que vos meubles soient abîmés, il est donc nécessaire **d'installer des griffoirs adaptés à la taille de votre animal** et de préférence installés à la verticale.



D'autres dangers peuvent aussi être présents chez vous, comme **certaines espèces des plantes pouvant être toxiques**. Demandez conseils à votre vétérinaire.

- Comportements sociaux

Le chat **n'est pas un solitaire strict**. Selon les individus, leur éducation ou leur race, il aura besoin de plus ou moins d'interactions avec des congénères, des humains ou des animaux d'espèces différentes.

- Sevrage

Le **sevrage physique et social est primordial pour le bon développement du chat**. Durant cette période où il doit entretenir des contacts avec sa mère et ses frères et sœurs, le chat développe sa socialisation et son équilibre jusqu'à ses 3 mois. **Une relation de mauvaise qualité ou abrégée peut engendrer des troubles du comportement ou des problèmes de santé.**

Il est **interdit de céder un chaton avant l'âge de 8 semaines**, et il est préférable de le laisser avec sa portée jusqu'à 12 semaines car c'est une période cruciale de son développement.

- Relation humain-chat

Même bien socialisés, certains chats n'aiment pas être manipulés, ni même caressés. Dans ce cas, il est préférable d'être patient et de récompenser votre chat avec des friandises lorsque vous le caressez.



Il ne faut jamais **laisser un enfant seul avec votre chat**. Ce dernier peut mordre et griffer, restez vigilant pour éviter tout accident. Il **ne faut pas porter un chat adulte par la peau du cou**.

Besoins médicaux

- Soins

Une **visite annuelle chez le vétérinaire est nécessaire pour faire un bilan de santé, les vaccinations recommandées et la mise en place d'une lutte préventive contre les parasites. Cette visite est essentielle même si votre chat ne sort pas à l'extérieur.**

En fonction de l'âge et de son état de santé, d'autres soins sont à prévoir. Votre vétérinaire saura vous accompagner pour garder votre animal en bonne santé le plus longtemps possible.

Outre les soins prodigués par le vétérinaire, votre **animal nécessite des soins courants tels que le nettoyage de ses oreilles, le brossage de ses poils et la coupe des griffes**. Ces soins sont à adapter en fonction de la race de votre animal.

Une **observation quotidienne de votre chat et de son comportement est nécessaire** pour déceler l'apparition de troubles le plus précocement possible. Quelques signes doivent vous alerter à consulter un vétérinaire si persistant : abattement, baisse de son appétit, augmentation de la consommation d'eau, apparition de malpropreté (marquage urinaire, élimination en dehors du bac à litière, etc.).



La vaccination contre la rage est **obligatoire** pour les chats qui voyagent hors de France et pour ceux ramenés d'un pays étranger.

- Stérilisation

La stérilisation est **fortement recommandée pour assurer le bien-être des animaux** et la tranquillité du foyer.

Chez le mâle, cela permet d'**éviter des comportements désagréables** comme le marquage urinaire, les bagarres avec des congénères et les risques de fugue par exemple.

Chez la femelle, cela permet aussi de **réduire l'apparition de certaines maladies**, tout en réduisant les inconvénients des chaleurs (mialements bruyants, changement de comportement).

- ➔ Les chats étant très prolifiques et le nombre de chatons par portée pouvant être très important, la stérilisation permet d'éviter les portées de chatons non désirées. **Si votre chat a accès à l'extérieur, la stérilisation permet de lutter contre la surpopulation.** Votre vétérinaire vous renseignera sur le moment adéquat pour réaliser cette stérilisation.

- Vieillesse et fin de vie

Il est nécessaire de se renseigner sur **la fin de vie de votre animal et les coûts engendrés qui peuvent parfois être importants**. Un chat âgé nécessite plus de soins qu'un jeune animal et peut parfois poser des problèmes logistiques supplémentaires.

⊗ Réglementations

- Identification

L'identification est obligatoire pour tous les chats de plus de 7 mois et ce, avant toute cession gratuite ou onéreuse. → Le non-respect de ces règles d'identification donne lieu à une **contravention de 4^{ème} classe (750€)**. En cas de perte de votre animal, elle vous permettra de le retrouver beaucoup plus facilement.

L'identification se fait **soit par puce électronique soit par tatouage** via un vétérinaire agréé et doit être enregistrée dans le **fichier national d'identification des carnivores domestiques I-CAD**. Si vous devez voyager à l'étranger, seule la puce électronique est autorisée.

Le cédant du chat doit fournir au nouveau propriétaire les documents relatifs à la cession de l'animal et effectuer le changement de détenteur auprès d'I-CAD. I-CAD vous transmettra la carte d'identification qui permet de justifier que l'animal est enregistré dans le Fichier national d'identification des carnivores domestiques et que vous y êtes déclaré propriétaire.

En tant que détenteur de l'animal, vous vous **engagez à signaler, sans délai, tout nouvel événement à I-CAD** : changement d'adresse, déclaration d'une adresse temporaire, changement de détenteur, déclaration de perte, de fugue, de vol et décès de l'animal, depuis votre espace détenteur sur i-cad.fr. La déclaration de ces différents événements est un acte de protection primordial vis-à-vis de votre animal, notamment en cas de perte de ce dernier.

Toutes les informations relatives aux démarches liées à l'identification d'un animal sont à retrouver sur le site www.i-cad.fr.

- Maltraitance animale et abandon

Il est **interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les chats**. Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller jusqu'à **3 ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende** (article 521-1 du Code pénal), passant à **4 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende** lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal.

Le fait de ne pas répondre aux besoins de son animal est considéré comme de la maltraitance. **L'abandon d'un animal est puni des mêmes peines.**

- L'errance du chat

Un chat est **considéré comme errant dès lors qu'il est non identifié et trouvé à plus de 200 m des habitations** ou alors **s'il est identifié et trouvé à plus de 1000 m de son domicile** ou **s'il est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui**. → Il est alors conduit en fourrière où vous devrez vous acquitter de frais avant de pouvoir le récupérer.

La problématique de l'errance engendre de nombreux risques pour votre chat (accident de la route, malveillance, blessure, agressions de congénères et risques de maladies parfois mortelles, etc.) mais aussi pour la faune locale du fait de sa prédation sur les oiseaux, les rongeurs, les insectes, etc.

→ **Un chat très familiarisé avec l'humain et stérilisé aura tendance à moins s'éloigner de son logement et ainsi, à moins s'exposer au danger.**

Adoption

N'adoptez pas un animal *via* un réseau social : vous n'aurez **aucune garantie du respect de la réglementation et de son bien-être**, et vous risquez de contribuer au **trafic des animaux de compagnie ainsi qu'aux abandons**.

Avant d'adopter, rendez visite à la structure hébergeant l'animal pour voir celui-ci (y compris en interaction avec sa mère s'il s'agit d'un jeune) et poser des questions sur son histoire, son comportement et son adaptabilité à votre mode de vie.

- ➔ A la remise de l'animal, le cédant doit vous fournir une attestation de cession, un certificat vétérinaire, et dans certains cas un document d'information. L'animal doit être identifié au moment de la cession.



L'entrée d'animaux non identifiés et non vaccinés contre la rage est absolument interdite et peut avoir de graves conséquences. Soyez vigilant sur l'origine de votre animal car un nombre important de chats sont issus d'introductions illégales sur le territoire. De ce fait, si votre animal est concerné, il peut être placé en fourrière. Ces animaux sont souvent issus de filières ne respectant pas les normes de bien-être animal en vigueur en France. En adoptant un animal importé illégalement, vous contribuez à encourager ces trafics et des maltraitements.

🌀 Implications financières et logistiques

Le coût d'entretien d'un chat dépend fortement de la race du chat mais également des choix que vous ferez et s'il a accès à l'extérieur ou non. Les chiffres ci-dessous sont estimés à titre indicatif :

- Alimentation industrielle de qualité et adaptée à l'animal (taille, poids, âge et mode de vie) = **30 €/mois pour un chat de taille moyenne.**
- Bac et litière adaptée à la taille de l'animal = **10 à 25 €/mois en fonction du produit choisi.**
- Identification = **65 € environ.**
- Frais vétérinaires courants pour un chat sans problème de santé particulier (vaccination, antiparasitaires, vermifuge, etc.) = **entre 50 et 200 euros par an.**
Stérilisation en fonction du sexe de l'animal et de la technique utilisée = **entre 100 et 250 €**
Autres soins non prévisibles (maladies, accidents, chirurgies, etc.) = **les coûts peuvent atteindre plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'euros.**

- ➔ Une partie de ces frais peut être assurée auprès d'une compagnie d'assurance que votre vétérinaire pourra vous conseiller..

A l'ensemble de ces éléments, vous devrez aussi prévoir les accessoires nécessaires à la vie de l'animal : gamelle, tapis, caisse de transport, arbre à chat, etc.

Pour tout déplacement au sein de l'Union Européenne, le **passport européen est obligatoire pour le chat**. Il coûte en moyenne **15€**. Renseignez-vous auprès de votre vétérinaire.

🌀 Engagement

Les informations fournies dans ce certificat d'engagement et de connaissance ne sont pas exhaustives. Renseignez-vous au maximum auprès de professionnels avant l'adoption d'un animal.

Identité de la personne qui s'engage à assurer le bien-être de son animal après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations ci-dessus :

Nom et prénom :

Fait à : Date de la signature :/...../.....

Signature précédée de la mention manuscrite : « Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un chat, je m'engage expressément à les respecter. »

